

Avenant n°1 à la convention de Co-maîtrise d'ouvrage

**AMENAGEMENTS DES VOIRIES PRINCIPALES DU
SECTEUR CENTRE NORD DE LA VILLE DE CHAMBERY**

**REALISATION DES PRESTATION D'ETUDES DE
MAITRISES D'OEUVRE OPERATIONNELLES, DE
COORDINATION GENERALE DES PROJETS ET DE
REALISATION DES TRAVAUX**

Ville de Chambéry – Grand Chambéry

OCTOBRE 2018

Entre :

La Ville de Chambéry représentée par son Maire Michel Dantin dûment habilité à la signature de la présente par délibération n° en date du 10 juillet 2018 devenue exécutoire le

D'une part,

et :

La Communauté d'Agglomération Grand Chambéry située 106 allée des Blachères à Chambéry, représentée par son Président Xavier Dullin ou son représentant dûment habilité à la signature de la présente, par décision du bureau en date du2017 devenue exécutoire le.....

D'autre part,

PREAMBULE

Le préambule est remplacé par les mentions suivantes :

- La ville de Chambéry et Grand Chambéry conduisent, en co-maîtrise d'ouvrage depuis 2015, une vaste réflexion en mode projet, « Territoire mobile », visant à améliorer l'ensemble des mobilités du territoire, sans exclusion d'aucun mode de déplacement et favorisant le report modal vers des mobilités durables.
- Une nouvelle offre de transport en commun plus efficiente a été mise en œuvre dès le 29 août 2016 (nouveau réseau et nouvelle offre commerciale), accompagnée d'un nouveau plan de circulation en cohérence avec les besoins actuels et futurs, ainsi qu'une première phase de la traversée cyclable en site propre sécurisé de Chambéry, sur l'axe de la Leysse
- Dans le cadre du projet Territoire mobile, une nouvelle hiérarchisation des voiries du territoire a été présentée lors de réunions publiques. Cette nouvelle hiérarchisation des voiries vise à mieux répartir les flux sur le territoire afin d'apaiser le centre de l'agglomération, d'en améliorer le cadre de vie et d'en accroître l'attractivité et la commercialité.
C'est dans ce cadre qu'un nouveau plan de circulation a été pensé pour le secteur nord de la ville de Chambéry (sortie VRU, entrée Vetrotex et Boisse).
Ce secteur est porteur d'enjeux forts à la fois pour la ville de Chambéry et pour Grand Chambéry dans leurs domaines respectifs de compétences.
- Pour répondre à ces enjeux, le réseau viaire du secteur nord de la ville de Chambéry doit être repensé afin de permettre de nouveaux sens de circulation, la modification des intersections et des carrefours à feux.
- La ville de Chambéry et Grand Chambéry ont réalisé les études préliminaires, de faisabilité et d'avant-projet dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage actée par une délibération de la ville de Chambéry en date du 20 février 2017 et du bureau de Grand Chambéry en date du 9 février 2017, et ce conformément à l'article 2 II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 (Loi MOP).

- La ville de Chambéry et Grand Chambéry ont ensuite réalisé les études de maîtrise d'œuvre opérationnelles et de coordination générales à l'échelle du secteur Centre Nord, dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage actée par une délibération de la ville de Chambéry en date du 20 novembre 2017 et du bureau de Grand Chambéry en date du 28 octobre 2017.
- Ce projet doit entrer maintenant dans la phase de réalisation des travaux d'aménagements des voiries principales du secteur Centre Nord. La précédente convention doit donc être complétée du volet travaux et des acquisitions foncières éventuelles.

L'avenant n°1 permet donc de couvrir trois grands volets :

1. Volet 1 : La préparation, la passation et le suivi de l'exécution des marchés de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement des voiries principales du secteur Centre Nord de la ville de Chambéry, y compris les prestations complémentaires (géo détection des réseaux, recherche d'amiante dans les enrobés, topographie, contrôle technique, communication, information...)
2. Volet 2 : Mission de coordination générale des projets d'aménagements sur l'ensemble du secteur Centre Nord
3. Volet 3 : La préparation, la passation et le suivi de l'exécution des marchés de travaux d'aménagements des voiries principales du secteur Centre Nord de la ville de Chambéry et des travaux complémentaires qui s'y rattachent, ainsi que des acquisitions foncières éventuelles (dévoisement préalable de réseaux, ...)

ARTICLE 1 : désignation du Maître d'ouvrage :

L'article 1 est remplacé par les mentions suivantes :

La ville de Chambéry et la Communauté d'agglomération décident de réaliser en co-maîtrise d'ouvrage :

- l'ensemble des études de maîtrise d'œuvre opérationnelles concernant l'aménagement des voiries principales du secteur centre nord de la ville de Chambéry.
- l'ensemble de la mission de coordination générale des projets d'aménagement du secteur Centre Nord.
- l'ensemble des travaux d'aménagement des voiries principales du secteur centre nord de la ville de Chambéry.

La ville de Chambéry et la Communauté d'agglomération décident de confier à la ville de Chambéry la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de ces missions.

ARTICLE 3 : CONTENU DE LA MISSION DU MAITRE D'OUVRAGE-VILLE DE CHAMBÉRY

L'article 3 est remplacé par les mentions suivantes :

Les missions porteront sur :

- l'aménagement des voiries principales du secteur centre nord, s'étendant de l'avenue de la Boisse à l'Est, au boulevard Gambetta et l'avenue du Comte Vert au Sud, et enfin à l'avenue du Repos et du Grand Verger à l'Ouest (plan général en annexe 1) à la présente convention;
- la coordination générale des opérations d'aménagement du secteur Centre Nord ;
- les travaux d'aménagement des voiries du secteur Centre Nord de la ville de Chambéry (phasage général des travaux en annexe 3 à la présente convention).

Le maître d'ouvrage aura donc en charge :

1. La rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et organisation de l'ensemble de la consultation pour le choix du/des maître(s) d'œuvre et des prestations complémentaires aux missions de maîtrise d'œuvre opérationnelles (géotechniques, topographiques, géo détection de réseaux, évaluation des reports modaux et de trafic ...).
2. La rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et organisation de l'ensemble de la consultation pour le choix de la/des entreprises de travaux et des prestations complémentaires liées aux travaux
3. La ville de Chambéry tiendra régulièrement informée la communauté d'agglomération Grand Chambéry de l'évolution de l'opération ; La ville de Chambéry sollicitera la validation de Grand Chambéry sur les dossiers de projets ou d'exécution. Grand Chambéry sera invité aux différentes réunions la concernant lors de l'élaboration des études et de l'avancement du chantier.
4. L'organisation d'un comité de pilotage Ville de Chambéry/ Communauté d'agglomération et suivi de ce comité.
5. La signature et la gestion des marché(s) de maîtrise d'œuvre, des prestations complémentaires aux missions de maîtrise d'œuvre opérationnelles (géotechniques, topographiques, géo détection de réseaux, évaluation des reports modaux et de trafic ...) et des marchés de travaux concernant l'aménagement des voiries du secteur centre nord de la ville de Chambéry.
6. La signature et gestion du/des contrat(s) lié (s) aux procédures réglementaires à réaliser (concertation, Autorité environnementale,...)
7. La gestion administrative et comptable de l'ensemble des marchés et contrats de l'opération
8. Les actions en justice et d'une manière générale tous actes nécessaires à l'exercice de ces missions, après accord de la Communauté d'agglomération.

ARTICLE 4 : ENVELOPPE FINANCIERE - FINANCEMENT DU PROJET

L'article 4 est remplacé par les mentions suivantes :

L'enveloppe financière concernant cette opération a été estimée à :

- 1 000 000 € HT soit 1 200 000 € TTC pour le volet 1 (maitrise d'œuvre)
- 250 000 € HT soit 300 000 € TTC pour le volet 2 (coordination)
- 15 280 000 € HT soit 18 338 000 € TTC pour le volet 3 (travaux, acquisitions foncières et annexes).

La Ville de Chambéry paiera la totalité des dépenses TTC et appellera la participation de la Communauté d'agglomération au fur et à mesure des paiements effectués par la Ville de Chambéry sur :

- les montants TTC des marchés de maitrise d'œuvre et des prestations y afférentes,
- les montants TTC des marchés de travaux, des acquisitions foncières et des prestations y afférentes.

La ville de Chambéry tiendra compte des subventions pour appeler les participations de la Communauté d'agglomération.

Les appels de fonds seront réalisés en fonction de l'avancement de l'opération et déclenchés par tranches successives de dépenses mandatées au-delà de 1 million d'euros, ou au moins 1 fois par an.

A cette fin, la ville de Chambéry joindra à toute demande de paiement un état liquidatif des dépenses visé par le trésorier principal municipal.

Chaque maître d'ouvrage gèrera la TVA pour la part lui revenant.

Un planning prévisionnel financier tenant compte du phasage des travaux est annexé au présent avenant (annexe 2).

ARTICLE 7 : ACHEVEMENT DE LA MISSION

L'article 7 est complété des mentions suivantes :

Après réception des travaux notifiée aux entreprises et à condition que la Ville ait assuré toutes les obligations qui lui incombent pour permettre une mise en service immédiate des ouvrages (remise des plans après exécution).

Ceux qui relèveront de la Communauté d'agglomération, lui seront remis en pleine propriété ainsi que leur emprise foncière.

Il sera établi un procès-verbal contradictoire de remise en gestion de ces ouvrages.

La remise des ouvrages ne devient effective qu'après la levée des réserves émises par la Communauté d'agglomération.

Quitus est alors donné à la Ville de sa mission de maître d'ouvrage unique.

Le suivi des actions en garantie (de parfait achèvement et décennale notamment) doit être assuré par le gestionnaire de l'ouvrage. De ce fait, après réception des ouvrages, ce suivi doit être assuré par la Communauté d'agglomération pour ses ouvrages.

Les éventuelles actions contentieuses engagées par la Ville et en cours au moment de la remise des ouvrages sont également transmises à la Communauté d'agglomération.

Les autres articles restent inchangés.

Chambéry, le en 2 exemplaires

Pour la Commune de Chambéry

Pour la Communauté d'Agglomération Grand
Chambéry

Le Maire ou son représentant

Le président ou son représentant

M.DANTIN

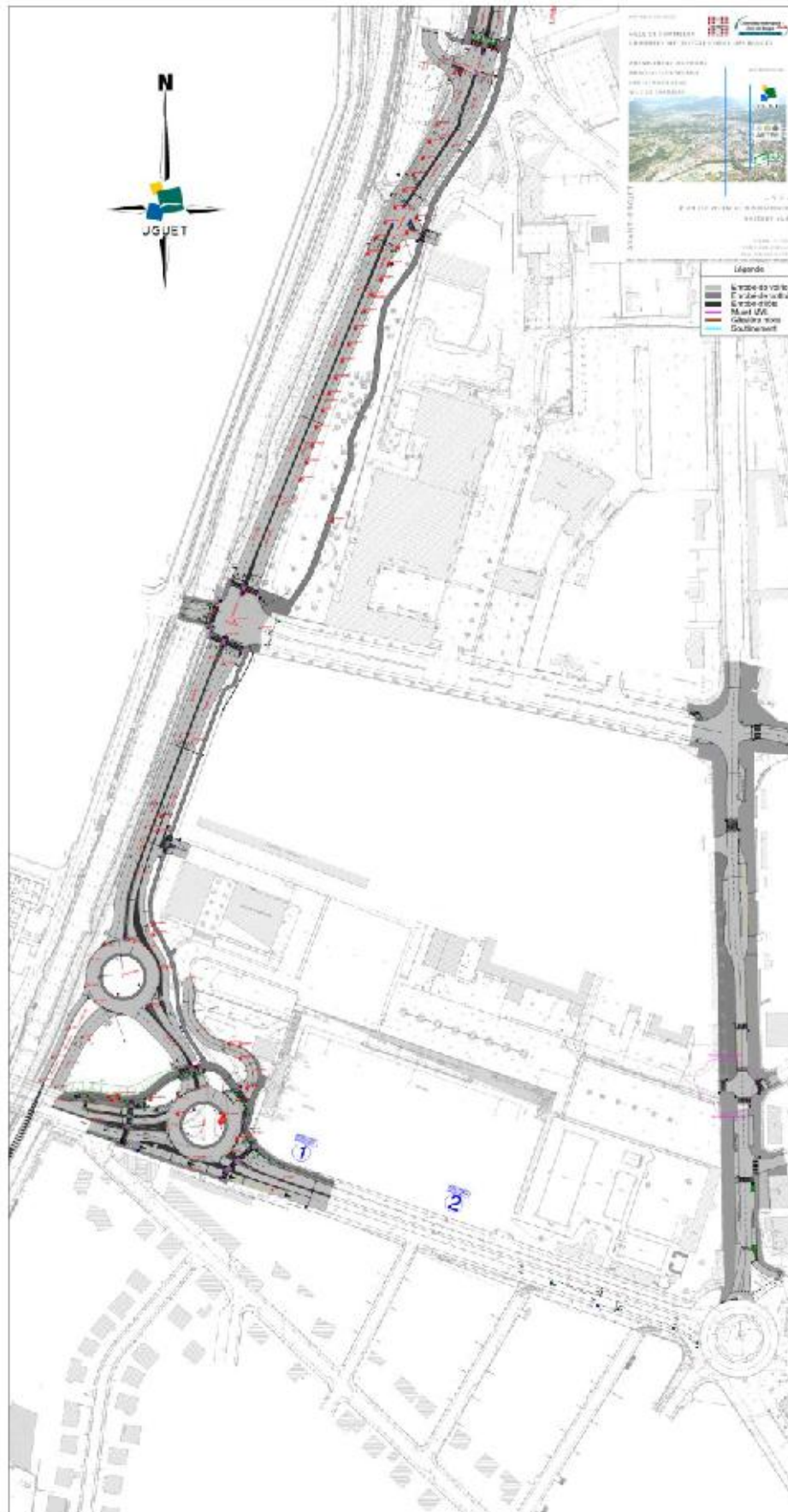
M.Dyen

ANNEXE 1 : PLAN GENERAL DES TRAVAUX

Partie nord des travaux Centre Nord



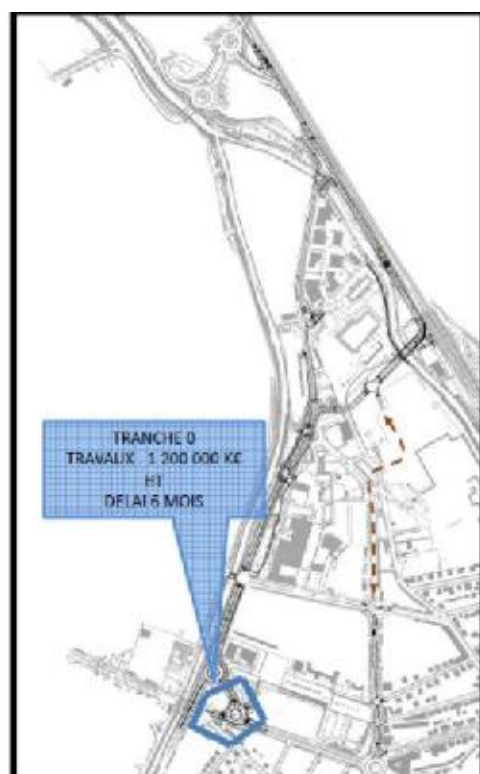
Partie sud des travaux Centre Nord



ANNEXE 2 : PLANNING PREVISIONNEL FINANCIER

PLANNING FINANCIER PREVISIONNEL CENTRE NORD											
					répartition annuelle coûts d'opération (k€)						
Phases	durée	période de travaux	descriptif travaux	coût phase (K€)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
phase 1 avancée	6 mois	10/2018 - 04/2019	rond point L seve	1 407	400	1 007					
Tranche ferme	13 mois	04/2019 - 05/2020	Repos + rd pt L seve / comte vert + Chevaliers tireurs	3 808	50	3 758					
		07/2019	fin travaux BSR								
Tranche optionnelle 1	15 mois	09/2019 - 12/2020	pont + voie nouvelle	5 897	50	413	4 704	730			
Tranche optionnelle 2	12 mois	01/2021 - 12/2021	TCSP boisse	4 505		100	1 074	3 331			
Tranche optionnelle 3	10 mois	01/2022 - 11/2022	Grand verger	2 427				293	2 134		
		10/2022	mise en service Centre nord total								
Tranche optionnelle 4	9 mois	10/2022 - 07/2023	Alsace Lorraine	1 796					866	930	
DEPENSES ANNUELLES											
			cout total annuel TTC	19 840,00	500,00	5 278,00	5 778,00	4 354,00	3 000,00	930,00	0
			Cout total opération HT	16 533,33	416,67	4 398,33	4 815,00	3 628,33	2 500,00	775,00	
			montant TVA 20 %	3 306,67	83,33	879,67	963,00	725,67	500,00	155,00	
RECETTES ANNUELLES											
			FCTVA	3 095,04		78	823	901	679	468	145
			TA majorée	2 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00			
			participation CD 73	8 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00	1 000,00	1 000,00	
			participation ZAC	960,00			480,00	480,00			
DEPENSES ANNUELLES TTC AU BUDGET					500,00	5 278,00	5 778,00	4 354,00	3 000,00	930,00	0,00
			dont : part sur les dépenses -> Ville 50%		250,00	2 639,00	2 889,00	2 177,00	1 500,00	465,00	
			-> Grand Chambéry 50%		250,00	2 639,00	2 889,00	2 177,00	1 500,00	465,00	
			=> appel de fonds prévisionnels auprès de l'Agglo :		250,00	1 139,00	1 149,00	937,00	1 000,00	-35,00	
								4 440,00			
			bilan après récupération du FCTVA					2 892,48			

ANNEXE 3 : PHASAGE DES TRAVAUX



ETUDES de AVRIL 2018 à JUILLET 2018

TRAVAUX DE OCTOBRE 2018 à AVRIL 2019



ETUDES de SEPTEMBRE 2018 à DECEMBRE 2018

TRAVAUX DE AVRIL 2019 à MAI 2020

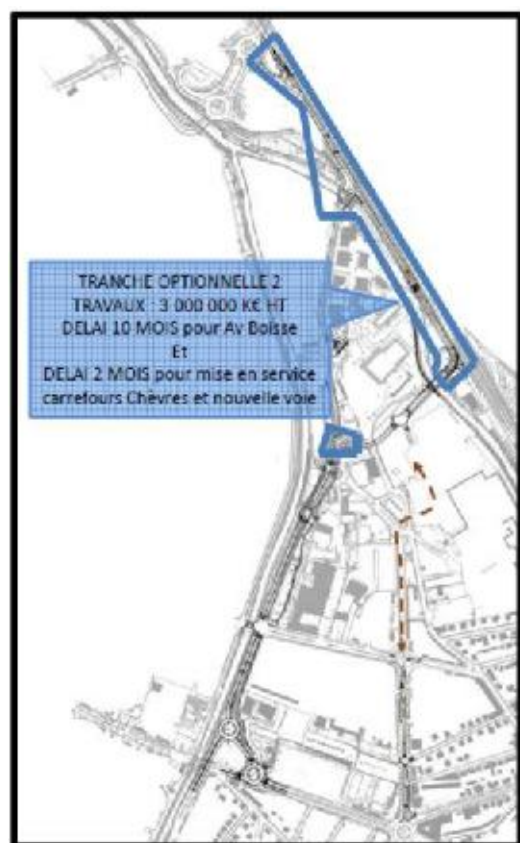




ETUDES DE MARS 2019 A JUIN 2019

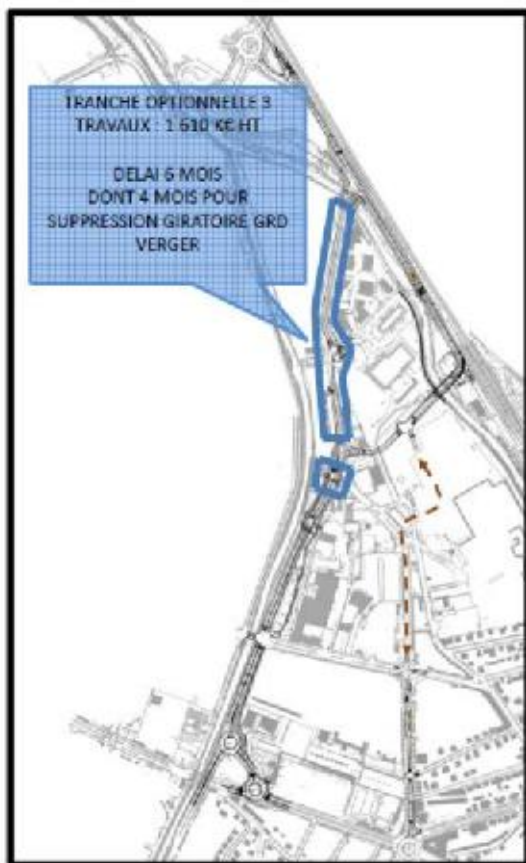
TRAVAUX DE SEPTEMBRE 2019 A DECEMBRE 2020

3



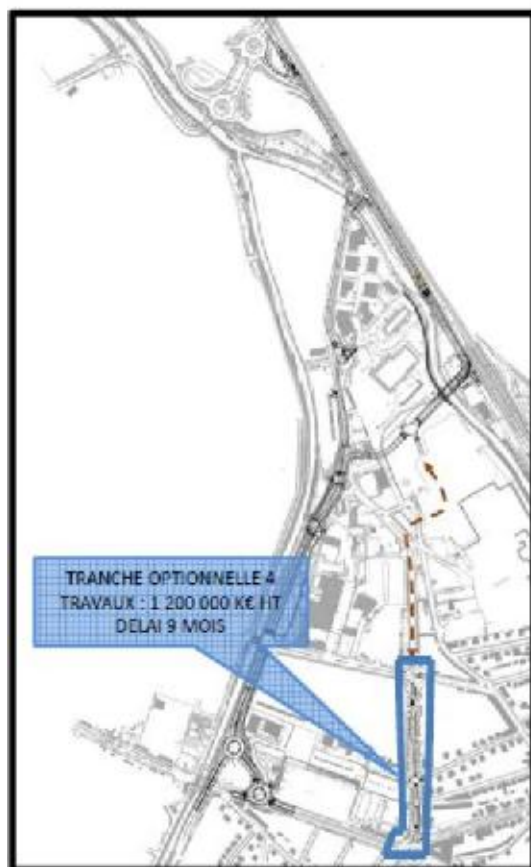
ETUDES DE MAI 2020 A SEPTEMBRE 2020

TRAVAUX DE JANVIER 2021 A DECEMBRE 2021



ETUDES DE JUIN A DECEMBRE 2021

TRAVAUX DE JANVIER 2022 A OCTOBRE 2022



ETUDES DE FEVRIER A JUIN 2022

TRAVAUX DE OCTOBRE 2022 A JUILLET 2023